

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Association Régionale Communauté Francophone Saint-Jean Inc.	Numéro de permis 2000112	Date d'inspection Le 14 juillet 2023	
Nom de l'établissement Garderie au Bourgeonnet		Numéro de téléphone (506) 658-4607	
Adresse 67 Ragged Point Road Saint John NB E2K 5C3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Laura Casey		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	31 juil. 2023	
Commentaires : Observé un dossier d'éducatrice qui contenait une vérification du casier judiciaire, une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables et une vérification auprès du ministère du Développement Social expiré. Veuillez svp m'envoyer les vérifications mise à jour par courriel dès qu'elle sont reçue.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	14 juil. 2023	14 juil. 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.  Il était observé aujourd'hui que les formulaires « registre de présence » sont utilisé, mais ne sont pas correctement remplis. Car il y avait 3 enfants dans la salle 2085 mais 4 enfants était inscrit. Dans la salle 2082 il y avait 2 enfants présent, mais il n'y avait aucun enfant inscrit. L'éducatrice responsable de le permis a mis les deux registres de présence à jour durant l'inspection de renouvellement.			
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : a) les normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique.	28(3)(a)	21 juil. 2023	
Commentaires : Le réfrigérateur situé dans la salle 2094, chambre de la responsable, nécessite un formulaire de contrôle de température fait au moins deux (2) fois par jours et est suggéré pour être nettoyé.  La zone sous le matelas à langer dans le couloir est sale et doit être nettoyée. Par contre, l'éducatrice l'a nettoyé pendant l'inspection.			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	14 juil. 2023	14 juil. 2023

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
<p>Commentaires : La lacune est maintenant conforme.</p> <p>On a observé qu'un clou n'était pas à sa place dans l'espace extérieur pour bébés sur le séparateur en plastique noir au sol. La directrice adjointe était capable a réglée la problème.</p>			
31(4) L'exploitant veille à ce que l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé : b) soit recouverte de plus d'une matière afin de permettre différents types d'activités.	31(4)(b)	31 juil. 2023	
<p>Commentaires : Dans l'aire de jeu extérieur des 2-3 ans, les deux surfaces requises sont mélangées. Alors, il n'y a pas plus qu'une surface pour permette des différents types de jeu.</p>			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	14 juil. 2023	14 juil. 2023
<p>Commentaires : La lacune est maintenant conforme.</p> <p>Observé un vaporisateur de produit toxique dans la salle de bain du personnel. Éducatrice a barrée le produit toxique durant l'inspection.</p>			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	14 juil. 2023	14 juil. 2023
<p>Commentaires : La lacune est maintenant conforme.</p> <p>Éducatrice ont barrée pendant l'inspection.</p>			
48(4) Si un enfant en bas âge est bénéficiaire de services dans un établissement agréé, l'exploitant : b) donne le boire de l'enfant qui est nourri au biberon ailleurs que dans son lit d'enfant.	48(4)(b)	14 juil. 2023	
<p>Commentaires : Observer un bébé en train de boire sa bouteille de lait pendant qu'il était allongé dans son couchette pour faire une sieste.</p>			

#### Commentaires généraux

À leur arrivée, le personnel de délivrance des permis a observé les enfants et les éducatrices qui se préparaient à sortir. Les éducatrices appliquaient le crème solaire et préparaient les chapeaux et les bouteilles d'eau des enfants.

Le personnel a observé les enfants de 2 ans jouer avec une table d'eau. Les éducatrices ont mélangé du savon à vaisselle avec l'eau, les petits jouets de tortues et les canards. Les enfants ont également peinturé avec des cubes de peinture congelés sur le trottoir. Les éducatrices étaient engagées et jouaient avec les enfants. Avant de retourner à l'intérieur, les éducatrices ont allumé la musique et les enfants ont dansé. Il y avait de grandes quantités d'équipement et de jouets.

En observant l'espace de jeu l'extérieur pour les bébés, ont a observé des éducatrices jouer à un jeu de saut et a compté à haute voix "1, 2, 3 saut!" Il y avait des balles, des camions, des jouets et une glissière en plastique entourée de pneus sur laquelle les enfants peuvent jouer. Une éducatrice soufflait des bulles et jouait avec les enfants.

L'heure du dîner a été observée dans la chambre de 2 ans. Les enfants avaient de la soupe, des muffins et du lait qui correspondaient au menu affiché. L'éducatrice était assise à la table avec les enfants et a offert de l'aide au besoin.

L'heure de la sieste a été observée. Après la sieste, les bébés ont pris une collation et ont commencé à jouer librement.

Les dossiers des enfants ont été organisés et en ordre. Les effets personnels des enfants ont été étiquetés et aussi organisés.

Un rappel, veuillez afficher les coordonnées de votre inspectrice.

original signé par

**Laura Casey**

---

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

**Le 14 juillet 2023**

---

Date

original signé par

**Line Landry**

---

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

**Le 14 juillet 2023**

---

Date